Démarche : Demande de Permis de détention de chiens de 1ère et 2ème catégorie : Police Municipale - Chien catégorisé et mordeur Organisme Identité du demandeur **Email** Civilité Nom Prénom **Formulaire** Propriétaires ou détenteurs de chien de 1ère ou 2ème catégorie vous devez, depuis le 1er janvier 2010, être titulaires d'un permis de détention délivré par l'autorité municipale. Identité du propriétaire / du détenteur Habitez-vous sur la commune de LIMOGES ? Cochez la mention applicable ☐ Oui Non Votre Pièce d'identité Qualité Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Propriétaire du chien Détenteur du chien Né le né dans la commune de Votre adresse complète

Demande de Permis de détention de chiens de 1ère et 2ème catégorie
Téléphone
Informations relatives au chien
Sexe du chien Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Mâle
☐ Femelle
Votre chien a t-il moins 8 mois ? Cochez la mention applicable Oui
Non
Catégorie Cochez la mention applicable, une seule valeur possible 1ère catégorie
2ème catégorie
Dana austrina du abien
Race ou type du chien
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Photo du chien de face et de profil
N° de pedigree si LOF
Date de naissance
Le chien est pucé ou tatoué ? Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Pucé
☐ Tatoué
Numéro de tatouage
Date du tatouage
Numéro de puce
Date d'implantation de la puce

Demande de Permis de détention de chiens de 1ère et 2ème catégorie
Date de la vaccination antirabique
vaccin antirabique effectué par
Département où le vaccin a été effectué
Stérilisation effectuée le :
la stérilisation a été effectué par :
Département où la stérilisation a été effectuée
Evaluation comportementale effectuée le
Evaluation comportementale effectuée par
Département où a été effectué l'évaluation
Classement au niveau du risque du chien Cochez la mention applicable, une seule valeur possible 1
□ 2
□ 3
<u>4</u>
Pièces Justificatives à fournir Vous pouvez ajouter plusieurs pièces.
-le certificat de naissance du chien lorsqu'il est inscrit au LOF -une photocopie de la carte d'identité du détenteurcarte d'identification de l'animal (puce ou tatouage) -certificat de vaccination antirabique en cours de validité -attestation d'assurance destinée à garantir la responsabilité du propriétaire -certificat de stérilisation pour les chiens de 1ère catégorie -évaluation comportementale du chien -attestation d'aptitude délivrée après le suivi d'une formation sur l'éducation et le comportement canins, ou, certificat de capacité délivré aux personnes exerçant l'une des activités citées au 1er alinéa du IV de l'article L 214-6 du Code rural -dossier de demande de délivrance d'un permis de détention provisoire d'un chien catégorisé de moins de 8 mois dûment complété et signé

Demande de Permis de détention de chiens de 1ère et 2ème catégorie -dossier de demande de délivrance d'un permis de détention d'un chien catégorisé
dûment complété et signée.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Pièce justificative
Vous pouvez ajouter plusieurs pièces.
Engagements o Je m'engage à satisfaire en permanence aux conditions liées à la mise à jour de la vaccination antirabique de mon chien.
o Je m'engage à satisfaire en permanence aux conditions liées à la souscription d'une
assurance garantissant ma responsabilité civile pour les dommages causés aux tiers par mon chien. J'ai compris que les membres de ma famille sont considérés comme tiers au sens des présentes dispositions.
o Je ne fais pas l'objet d'une mesure de tutelle ni d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire et je ne me suis pas fait retirer la propriété ou la garde d'un chien en application de l'article L. 211-11 du code rural.
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus. Cochez la mention applicable Oui Non
Informations pratiques Lors du retrait du permis de détention, veuillez vous munir de l'original du passeport européen pour animal de compagnie de votre chien prévu par le règlement du Parlement européen et du Conseil n' 998/2003 du 26 mai 2003. Aucun permis de détention ne pourra être délivré sans la présentation de ce passeport.
Pour le cas où vous seriez propriétaire ou détenteur de plusieurs chiens de 1ère ou de 2ème catégorie, veuillez déposer ou adresser 1 dossier par chien à la mairie de votre domicile
Explication Lors du retrait du permis de détention, veuillez vous munir de l'original du passeport européen pour animal de

compagnie de votre chien prévu par le règlement du Parlement européen et du Conseil n° 998/2003 du 26 mai

2003. Aucun permis de détention ne pourra être délivré sans la présentation de ce passeport.

Pour le cas où vous seriez propriétaire ou détenteur de plusieurs chiens de 1ère ou de 2ème catégorie, veuillez

Demande de Permis de détention de chiens de 1ère et 2ème catégorie déposer ou adresser 1 dossier par chien à la mairie de votre domicile.

Pour les chiens de moins de 8 mois, le permis provisoire de détention expire lorsque le chien a 12 mois révolus. Vous devrez alors effectuer une nouvelle afin d'obtenir un permis de détention.

Protection des données

Sur le fondement de l'article 6-1-c (obligation légale) et 6-1-e ((mission d'intérêt public) du Règlement européen sur la protection des données (RGPD), la Ville de Limoges effectue une gestion informatique des renseignements que vous communiquez afin d'assurer la gestion des demandes de permis de détention de chiens de 1ère et 2ème catégorie. Ces informations sont réservées à l'usage des services municipaux concernés et ne sont communiquées qu'aux destinataires habilités à en connaître par les lois et règlements. Ces données sont conservées 12 mois suivant l'information d'un changement de commune de résidence, décès de l'animal, ou changement de propriétaire. En écrivant au Délégué à la protection des données de la Ville (dpo@limoges.fr), vous pouvez accéder aux données vous concernant et demander leur rectification si vous estimez qu'elles sont inexactes ou incomplètes, demander la suppression des données périmées ou dont le traitement serait illicite. Si vous estimez, après l'avoir contacté, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés par voie postale (CNIL 3, Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07) ou en ligne (www.cnil.fr/fr/plaintes)